

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 23/03/2025

Présents : Mmes : Caroline ALRIC, Catherine DAMOURETTE, Morgane PAJAUD,
Christine RICO, Sandrine MANSON ;
Mrs : André DE ROSSI, Didier BARTHES, Alain CHERTA, Michel TEULIERES.

Absent excusé : M. Joël PASCHETTA.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/03/2026
- Désignation de la (du) secrétaire de séance
- Indemnités des Adjoint
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Election de 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG du Girou
- Désignation des représentants siégeant à la Commission Territoriale 9 de Réseau 31
- Désignation d'un référent déontologue
- Commission d'appel d'offres
- Commissions municipales
- Préparation du budget 2026
- Questions diverses.

Monsieur le Maire, Christian GALINIER, préside la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21/03/2026

Le Conseil municipal **approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026** sans observation ni réserve.

Désignation de la secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article **L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil municipal procède à la **désignation de la secrétaire de séance**.
Mme Caroline Alric est désignée.

Indemnités des adjoints.

Vu les articles **L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT**,
Vu le barème applicable aux communes de **moins de 500 habitants**,

Le Conseil municipal décide de fixer les **indemnités de fonction des adjoints au taux maximal autorisé, soit 10,89 % de l'indice brut terminal IB 1027**, versées mensuellement aux adjoints titulaires d'une délégation.

L'indemnité du Maire est maintenue à **28,1 % de l'indice brut terminal IB 1027**.

Il est constaté que l'**enveloppe indemnitaire globale réglementaire est respectée**.

La délibération est adoptée conformément aux textes en vigueur.

Délégations du conseil municipal au Maire :

Vu les articles **L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**,

Le Conseil municipal décide de **déléguer au Maire une partie de ses attributions**, dans les conditions prévues par la loi, afin d'assurer une gestion efficace des affaires communales.

Il est rappelé que les décisions prises dans ce cadre font l'objet d'une information au Conseil municipal

Désignation et élections des différents représentants

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

1. Election de 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG du Girou :

Les 2 délégués élus à l'unanimité par le conseil municipal pour siéger à la Commission Territoriale du SDEHG de Girou sont :

M. Cherta Alain

M. Teulières Michel

2. Désignation des représentants à la Commission Territoriale 9 de Réseau 31 :

Les 2 délégués élus à l'unanimité par le conseil municipal pour siéger à la Commission de Réseau 31 sont :

M. De Rossi André

M. Barthes Didier

3. Désignation d'un référent déontologue

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide de désigner les agents du service juridique de HGI en qualité de référents déontologues pour les élus locaux, conformément aux dispositions du CGCT, pour une mission exercée de manière indépendante, mutualisée et sans coût supplémentaire pour la commune, jusqu'au renouvellement général des assemblées locales en 2032.

4. Commission Appel d'offres

Le Conseil municipal, réuni le 30 mars 2026 sous la présidence du Maire, a procédé, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. La délibération est adoptée sans abstention.

Titulaires : Teulières Michel, Damourette Catherine, Manson Sandrine
Suppléants : Cherta Alain, Pajaud Morgane, Rico Christine

5. Commissions communales et communautaires

Le Conseil municipal a pris acte de la répartition des élus au sein des commissions communales et des commissions de la Communauté de communes des Coteaux du Girou (C3G) pour l'année 2026, conformément au tableau annexé.

6. Préparation du budget 2026

Mme Manson Sandrine a présenté une rétrospective financière de la commune de Gaure pour la période 2020-2025, en mettant en avant l'évolution des recettes et des dépenses de gestion, ainsi que les investissements réalisés. Elle a également abordé l'épargne, l'endettement en forte baisse. Il a été présenté la liste des concours attribués à des tiers en subventions

Questions diverses :

M. le Maire Christian Galinier a informé le conseil du projet en cours pour l'aménagement de la place de Gauré.

Ce projet d'aménagement de la place de Gauré, conçu par Aubin Gago Laffon et le 11BIS Studio Architecture et Paysage, avec des plans, une note explicative, une palette végétale et des références, visant à créer un espace multifonctionnel, perméable et ouvert sur le paysage. Attente de retour des subventions envisageables.

Ce projet répond également à l'obligation pour la commune d'assurer la sécurité avec l'aire de retournement pour les bus scolaires.

Le prochain conseil est prévu le lundi 20 avril à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

<p><i>SIGNATURES</i> <i>des membres présents lors</i> <i>du Conseil Municipal du</i> <i>30 mars 2026</i></p>	<p><i>GALINIER Christian</i></p>	<p><i>MANSON Sandrine</i></p>
<p><i>CHERTA Alain</i></p>	<p><i>ALRIC Caroline</i></p>	<p><i>BARTHES Didier</i></p>
<p><i>DAMOURETTE Catherine</i></p>	<p><i>DE ROSSI André</i></p>	<p><i>PASCHETTA Joël</i> <i>Absent</i></p>
<p><i>PAJAUD Morgane</i></p>	<p><i>RICO Christine</i></p>	<p><i>TEULIERES Michel</i></p>